

## FORUM PUBLIC COMPTE RENDU

Lundi 23 novembre 2009  
L'Isle Jourdain

Ce forum public s'adressait plus particulièrement à l'ensemble des partenaires\* (personnes publiques associées, acteurs publics et privés du territoire, associations, ...) ayant été invités à participer à la réflexion du SCOT depuis janvier 2007.

34 personnes étaient présentes dans la salle, le lundi 23 novembre 2009 entre 15H et 17H15, pour découvrir les prescriptions du DOG et échanger autour de ce projet.

La présentation du projet de SCOT a été effectuée par des élus membres du Syndicat Mixte :

- M. PAUL Gérard, Président du Syndicat Mixte des Coteaux du Savès et Maire de Lias,
- M. TOURNE Alain, Maire de L'Isle Jourdain,
- M. FUENTES Michel, Maire de Fontenilles,
- M. BAYLAC Jean-Louis, Maire de Monferran-Savès,
- M. LOBRY Alain, Maire de Ségoufielle
- Mme FAGES Esther, Adjointe à la Maire de L'Isle Jourdain

Ils ont été assistés par Mme Jacqueline BERTAÏNA, du cabinet PARCOURIR, en charge de l'élaboration du SCOT.

\* En annexe, la liste des personnes présentes et excusées.

SYNDICAT MIXTE DES COTEAUX DU SAVÈS

Siège : Mairie de Lias

32600 LIAS

TEL : 05 62 07 49 31

FAX : 05 62 07 42 50

mail : [coteauxdegascogne@wanadoo.fr](mailto:coteauxdegascogne@wanadoo.fr)

## **DEROULEMENT DE LA SEANCE**

---

M. PAUL, Président du Syndicat Mixte des Coteaux du Savès, a introduit la séance en remerciant les personnes présentes et en présentant les différents points qui seraient abordés par les élus :

- Présentation de la démarche SCOT par M. PAUL
- Présentation du Diagnostic par M. TOURNE
- Présentation des choix politiques (PADD) par M. PAUL
- Présentation des prescriptions en matière économique par M. BAYLAC
- Présentation des prescriptions en matière d'habitat par M. FUENTES
- Présentation des prescriptions en matière d'équipements et de transports par M. LOBRY
- Présentation de la trame naturelle, agricole et paysagère par Mme FAGES

A la fin de cette présentation, un débat s'est engagé avec les personnes présentes concernant les différentes thématiques abordées.

## **DEBAT**

---

*? M. CAZAUX, DDEA du Gers : Concernant les zones à urbaniser, vous vous basez sur l'enveloppe existante dans les documents d'urbanisme communaux actuels. Le projet interdépartemental de zone d'activités économiques sur Pujaudran apparaît dans le SCOT mais pas dans le POS de Pujaudran.*

- Nous prenons également en compte les documents en cours de réalisation. Cette zone est intégrée dans le futur PLU de Pujaudran. Il faut aussi rappeler que les pourcentages à respecter sur la durée du SCOT seront appliqués globalement sur le territoire :
  - 9 % d'espaces urbanisés
  - 16 % d'espaces naturels et forestiers
  - 75 % d'espaces agricoles

Si une commune a besoin d'augmenter la superficie de ses zones à urbaniser, une autre commune devra les diminuer afin de maintenir cet équilibre global imposé par le Document d'Orientations Générales (DOG).

Des indicateurs de suivi ont été fixés pour suivre cette évolution dans le temps et respecter les ratios indiqués.

La plupart des communes a établi sa propre perspective lors de l'élaboration de son PLU. Globalement, la superficie des zones AU est largement supérieure aux besoins de la nouvelle population attendue (soit 8 à 10 000 habitants de plus en 2020) sur le territoire du SCOT.

*? M. CAZAUX, DDEA du Gers : Est-ce que vous établissez des priorités dans la localisation de l'urbanisation ?*

- Il ne faut pas dramatiser la question de l'urbanisation sur notre territoire car les chiffres démontrent que nous restons encore un espace très rural. En effet, aujourd'hui, nous avons 5 % du territoire urbanisé pour l'habitat et 2% d'extension prévue dans le SCOT et nous avons 1% consacré aux zones d'activités économiques avec une prévision de 1 % supplémentaire. De toute façon, une priorisation est prévue.

*? M. CAZAUX, DDEA du Gers : Concernant les éléments paysagers, il apparaît que certaines communes n'ont presque pas d'éléments sur leur territoire*

- Les cartes présentées aujourd'hui sont des cartes de travail et il est vrai que certaines communes ont travaillé plus que d'autres dans le recensement des éléments de leur trame naturelle. Mais les prescriptions seront les mêmes pour toutes les communes.

*? M. CAZAUX, DDEA du Gers : Y aura-t-il des critères d'évaluation ?*

- Nous partirons de la carte de l'existant, pour qu'au moins ce qui existe ne disparaisse pas. A plus long terme, il y aura un suivi des éléments de la trame paysagère.

*? Mme VALLE, Chambre d'Agriculture du Gers : Quels choix ont été faits concernant les sièges d'exploitation et les terres agricoles ?*

- Des prescriptions existent sur les maillages d'exploitations afin d'autoriser différentes possibilités d'installation agricole, au moyen de pastillages sur les documents d'urbanisme. On pourra peut-être aussi préserver la possibilité d'accueillir de nouveaux types d'activités agricoles (nouveaux modes de production, petites exploitations axées sur le développement durable, etc ...). Nous avons d'ailleurs des marchés de plein air dynamiques et qui se développent.

Le SCOT définit les grandes lignes pour les PLU mais il ne doit pas être un projet agricole. C'est par contre une force économique très importante sur notre territoire. A terme, il y aura nécessité de bâtir un grand projet agricole, en partenariat avec les professionnels locaux et départementaux.

*? Mme CHAUVIN, Agence de l'Eau Adour Garonne : Quelles sont les prescriptions qui permettent de ne pas impacter les milieux aquatiques ?*

- Il y a une protection très forte des zones humides, notamment autour de la station d'eau potable de L'Isle Jourdain. Un autre exemple : pour toute opération d'artificialisation des terres autour d'un cours d'eau, il faudra laisser une bande de 5 mètres de part et d'autre.

*? Mme CHOQUER, Mission Agenda 21 du Conseil Général du Gers : Qu'est ce qui se passe pour les communes qui n'ont pas de document d'urbanisme ? Comment fait-on concrètement pour respecter les objectifs chiffrés du SCOT ? Y a-t-il eu une réflexion approfondie sur les questions de ressource en eau potable, d'assainissement, de production d'énergie renouvelable pour l'accueil de la nouvelle population ?*

- Si une commune ne dispose pas de document d'urbanisme, le SCOT ne peut pas l'obliger et le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique. Le PLU reste donc le meilleur moyen pour mettre en œuvre le SCOT.

Concernant la question de l'eau, nous avons travaillé avec le Syndicat des Eaux de la Barousse mais il y aura obligation de poursuivre cette réflexion. De plus, sur les 6000 nouveaux logements prévus, la plupart se situe sur L'Isle Jourdain et Fontenilles qui ne dépendent pas de ce syndicat. Les stations d'eau potable et d'épuration de l'Isle Jourdain sont largement surdimensionnées. Il y a aussi un Plan d'action territorial pour la qualité de l'eau.

50 % des projets de panneaux photovoltaïques sont dans le département du Gers. La Préfecture du Gers bloque aujourd'hui ces projets. La commune de Fontenilles a révisé son PLU pour accueillir deux projets photovoltaïques. La Préfecture de la Haute-Garonne doit maintenant se prononcer. Rien n'est prévu dans le SCOT à ce sujet. Il faudra une réflexion au niveau intercommunal.

Dans le cadre du Syndicat d'Aménagement de la forêt de Bouconne, il va y avoir une réflexion sur la filière bois-énergie. On parle dans le SCOT de concentration dans le quartier de la gare de L'Isle Jourdain ; ce sera l'occasion de réfléchir sur les formes urbaines mais aussi sur les filières de chauffage.

Concernant la réalisation concrète des objectifs, se pose la question des moyens financiers et de la réforme de la fiscalité. Le seul moyen sera un transfert vers les Communautés de communes.

**?** *Mme SAFFORES, Conseil Régional Midi Pyrénées : Qu'est ce qui est prévu dans le DOG en termes de formes urbaines, de densité et afin de limiter les déplacements ?*

▪ Il y a actuellement une étude menée sur le canton de L'Isle Jourdain concernant le Transport à la Demande (TAD).

De plus, l'urbanisation se fera en priorité sur les deux centre-bourgs (L'Isle Jourdain et Fontenilles) et les pôles relais (Monferran-Savès, Pujaudran et Ségoufielle) avec la mise en place de solutions de rabattement.

La priorité est également sur le renouvellement urbain et le remplissage des zones U existantes. Il faudra localiser les zones à urbaniser en lien avec les transports.

Une étude sur la mise en place d'un Plan de Déplacement Urbain sur la commune de L'Isle Jourdain est actuellement en phase terminale. Cela pourra être prolongé sur l'ensemble du territoire du SCOT.

Nous demandons également la réouverture de la gare de Monferran-Savès et nous concentrons nos efforts sur l'amélioration et la modernisation de la gare de L'Isle Jourdain.

**?** *M. DUFRECHOU, Conseiller Municipal à L'Isle Jourdain : Est-ce que le SCOT comporte des prescriptions concernant l'enfouissement des lignes EDF ?*

▪ C'est de la compétence de la commune. En milieu urbain et sur les lignes de crête, les nouvelles lignes sont enfouies. Mais l'enfouissement du réseau reste à la charge des communes. De plus, le Syndicat d'électrification n'intervient que dans les communes inférieures à 2000 habitants.

**?** *Mme CHAUVIN, Agence de l'Eau Adour Garonne : Y a-t-il des prescriptions concernant la diminution du ruissellement dans les zones AU ?*

▪ Nous avons par exemple l'obligation de maintien des haies ou leur rétablissement si destruction.

**?** *M.GUY, Service Habitat et Urbanisme au Conseil Général du Gers : Comment concrètement la production des logements sociaux prévus va se décliner ? Il faudrait dès maintenant lancer un plan d'action, un programme local de l'habitat (PLH) et un plan de financement.*

▪ Le détail sera dans le DOG qui vous sera transmis pour avis. L'Office départemental HLM est déjà au courant. Il y aura également des exigences avec les promoteurs privés. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a une réelle volonté politique. Se pose toutefois la question financière et le regret de ne pas avoir d'Etablissement Public Foncier sur notre territoire. Le seul moyen est de s'appuyer sur la loi SRU et de bien zoner les PLU.

Jusqu'à présent, la solution avait été d'obliger les promoteurs à réaliser un certain pourcentage de logements sociaux dans leurs opérations d'investissement.

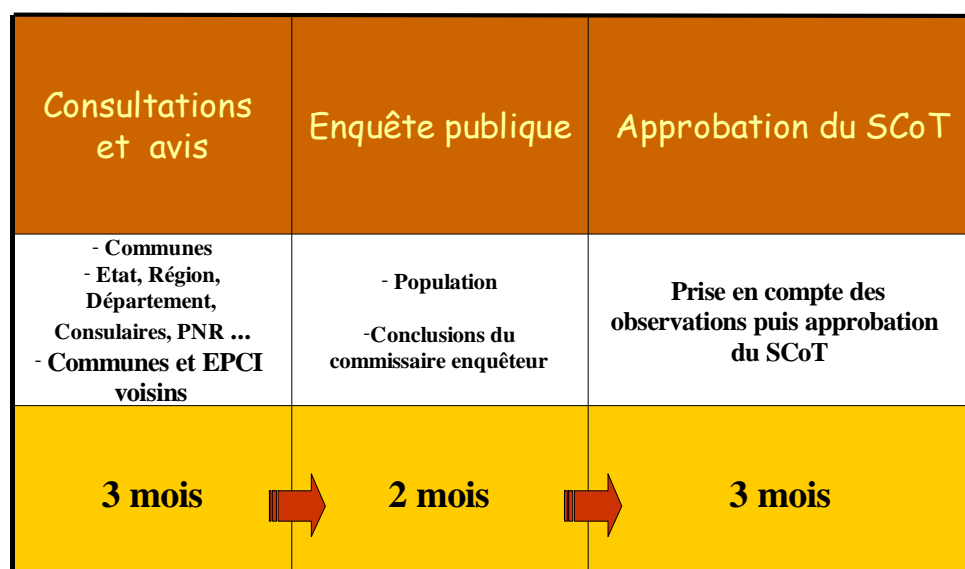
## CONCLUSION

---

M. PAUL clôture cette réunion en remerciant l'ensemble des participants et annonce les prochaines échéances concernant le SCOT :

- 14/12/2009 : Arrêt du projet de SCOT par le comité syndical

⇒ **Du Scot arrêté au Scot approuvé : 8 mois de procédure**



**Juillet 2010** : projet de Délibération d'approbation du SCoT

SCOT des  
coteaux du  
Savès

Il rappelle que deux réunions publiques destinées à l'ensemble des élus et des habitants du territoire vont avoir lieu :

- Le 23/11/2009 à 20H30 à la Mairie de L'Isle Jourdain
- Le 30/11/2009 à 20H30 à la Maison des Loisirs de Fontenilles

# ANNEXE

## **Personnes présentes :**

M. BRAMBILLA Bernard, Président de la CAF du Gers  
Mme LEGRAND Sophie, Service Habitat et Urbanisme, Conseil Général du Gers  
M. GUY Patrick, Service Habitat et Urbanisme, Conseil Général du Gers  
Mme CHOQUER Isabelle, Mission Agenda 21, Conseil Général du Gers  
M. LAGRANGE Thierry, Directeur de l'ADIL 32  
Mme SAFFORES Ivania, Chargée de mission DEPE, Conseil Régional Midi-Pyrénées  
M. CAZAUX Olivier, Service Urbanisme, DDEA du Gers  
Mme VALLE-LAURENT Maud, Chargée d'Etude Urbanisme, Chambre d'Agriculture du Gers  
M. TARDIEU Laurent, Directeur Gers de la SAFER GHL  
Mme CHAUVIN Séverine, Chargée d'intervention, Agence de l'Eau Adour Garonne  
M. SOUBIE Gilles, Technicien, Syndicat Départemental d'Electrification du Gers  
Mme LAHILLE-COUDERC Marie-Christine, Secrétaire Mairie de Monferran-Savès  
M. SANTALUCIA Raymond, 1<sup>er</sup> adjoint Mairie de Samatan  
M. LE CLECH Loïc, Conseiller municipal à Beaupuy  
Mme GELIS Nadine, Conseiller municipal à Beaupuy  
M. SIMON Michel, Adjoint Mairie d'Empeaux  
M. COUCHAUX Christophe, Maire de Bragayrac  
Mme ORTEGA Catherine, Maire de Saiguède  
M. CASSAGNE Robert, Président de la CC des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle  
M. DANELON Maurice, Conseiller municipal à Monferran Savès  
Mme BAU Annie, Agent administratif, Mairie de L'Isle Jourdain  
Mme LANNES Michèle, Maire d'Endoufielle  
Mme TERRASSON Pascale, Conseiller municipal à Endoufielle  
Mme LAFFITTE Marie-Françoise, Adjoint Mairie d'Endoufielle  
M. COMBRET Jean-Pierre, Adjoint Mairie de Bonrepos sur Aussonnelle  
M. DRUILHET Yves, Maire de Razengues  
Mme DUCARROUGE Christine, Conseiller Municipal à L'Isle Jourdain  
Mme LAPEYRE Christine, Conseiller Municipal à L'Isle Jourdain  
M. DUFRECHOU Gérard, Conseiller Municipal à L'Isle Jourdain  
Mme FURLAN Vanessa, DGS, Mairie de L'Isle Jourdain  
Mme VITRICE Fabienne, Adjoint Mairie de Fontenilles  
M. IDRAC Francis, Adjoint Mairie de L'Isle Jourdain  
M. MARQUIE Eric, Directeur de la CC de la Save Lisloise  
Mme DANDIEU Christel, Directrice de la CC des Coteaux de Gascogne

## **Personnes excusées :**

M. MALVY, Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées  
M. MARTIN, Président du Conseil Général du Gers  
Mme BIEMOURET, Députée du Gers  
M. DUFFAUT, Président de la CC Arrats Gimone,  
M. OLIE, Président de la Chambre de Métiers du Gers  
Mme POUJAL, Directrice de la Chambre de Métiers du Gers  
M. PAULET, Directeur du CAUE du Gers  
Mme THOURET, Conseillère technique à l'ARPE  
M. SCHAEFFER, Directeur de Midi Pyrénées Expansion  
M. MEYER, Directeur Régional de la SNCF  
M. KLYZ, Directeur Développement à la SNCF  
M. DOLIGE, Président de la CCI du Gers  
Mme BECHOT, Chargée de Mission à la CCI du Gers  
M. PEYRON, Directeur Régional de l'ADEME

M. LANCON, Président de la Fédération Gers Pêche et Protection du milieu aquatique  
M. OGET, Président du Syndicat Mixte du SCOT Nord Toulousain  
M. THULLIEZ, Représentant local de la CCI du Gers  
M. de la BOUERE, Directeur de la CASCAP  
Mme BOURGON, Chef du bureau des projets régionaux de développement durable au  
Conseil Régional Midi-Pyrénées.